



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

physique nucléaire

Question écrite n° 11739

Texte de la question

Mme Hélène Mignon attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'opportunité de construire en Haute-Garonne le futur synchrotron. La mise en service d'un nouvel accélérateur de particules, qui doit se substituer aux installations actuelles du laboratoire, pour l'utilisation du rayonnement électromagnétique d'Orsay, est prévue pour 2003. La Haute-Garonne dispose de nombreux atouts susceptibles de répondre à l'installation de cet outil de recherche et industriels des plus polyvalents. Toulouse et son agglomération disposent d'un environnement scientifique public reconnu, que ce soit en physique, en chimie, en biologie, en sciences de l'ingénieur, qu'en environnement. Des entreprises comme l'Aérospatiale, Motorola, Alcatel, Thomson, Matra font la tradition de haute technologie industrielle de Toulouse. La coopération entre la recherche et l'industrie est déjà importante dans la région, le salon du SITEF en est une des vitrines. L'essentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche se trouve rassemblé au sein d'un pôle universitaire européen auquel participent également les collectivités locales, le CNRS et la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse. La proximité de l'Espagne autorise une coopération transfrontalière dans l'utilisation de cet équipement. L'aéroport de Blagnac, le réseau routier existant permettent un accès facile. Toulouse et son agglomération peuvent accueillir les scientifiques, les stagiaires intéressés par le fonctionnement et l'utilisation d'un tel système. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître son intention quant au site de construction de la nouvelle génération de synchrotron.

Texte de la réponse

Une douzaine de régions se sont portées candidates pour accueillir Soleil, perçu alors comme un outil d'aménagement du territoire, et dont la mission scientifique définie par le CNRS et le CEA passait au second plan. Dans ce contexte, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé de suspendre ce projet Soleil, tant que le bilan des très grands équipements actuellement en cours n'aura pas été effectué. Les très grands équipements, dont Soleil est un exemple, doivent répondre aux besoins d'équipes reconnues sur le plan scientifique, dans le cadre d'évaluations internationales. Ils ne peuvent se développer que là où existe une communauté scientifique pour les accueillir et les valoriser. En outre, de manière générale, à l'avenir, pour la conception et la construction de tels équipements, les possibilités de coopération européenne, tant sur le plan scientifique qu'industriel, avec un cofinancement des investissements, doivent être systématiquement recherchées.

Données clés

Auteur : [Mme Hélène Mignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11739

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1433

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3035